

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'association des cours interentreprises de Metaltec Fribourg du jeudi 4 mai 2023 à 17h00 Auberge des Croix-Verte, Echarlens

Présidence : M. Clerc Stéphane, Clerc Métal Sàrl, Chénens

Présents : 24 personnes selon la liste de présence, représentant 19 voix

Excusés : 13 membres selon liste des présences

Ordre du jour

1. Souhaits de bienvenue

- 2. Nomination des scrutateurs
- Procès-verbal de l'assemblée générale 2022
- 4. Comptes 2021/2022 et rapport des vérificateurs
- 5. Budget 2022/2023
- 6. Elections statutaires
 - 6.1 Election au comité
 - 6.2 Election des vérificateurs de comptes
- 7. Divers

En 2017, l'association des cours interentreprises qui est comptablement indépendante de l'association mère « Metaltec Fribourg » avait été créée. Cette démarche s'explique pour des motifs fiscaux et de transparence, en vue d'obtenir l'exonération fiscale des cours interentreprises (CIE). C'est pourquoi, d'un point formel, deux assemblées générales se tiendront à l'avenir. Il est rappelé qu'il s'agit uniquement d'une formalité administrative et que ceci n'a pas révolutionné la vie de l'association professionnelle. Par contre, et à ce titre, le comité souhaite rajouter un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale CIE afin de satisfaire aux exigences du Service cantonal des contributions (SCC) pour pouvoir être exonéré au niveau des CIE.

1. Souhaits de bienvenue

Le Président remercie les membres présents de leur participation à cette assemblée générale.

Le président relève que les convocations à l'AG ont été envoyées le 5 avril 2023, conformément au délai statutaire.

2. Nomination des scrutateurs

Mme Aude Molliet est nommée comme scrutatrice avec les remerciements de l'assemblée.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Le procès-verbal a été envoyé par courrier à tous les membres, avec la convocation.

Les membres l'approuvent à l'unanimité. Le président remercie ses auteurs pour la rédaction.

4. Comptes 2021/2022 et rapport des vérificateurs

La secrétaire-caissière, Madame Simonet, présente et commente les comptes 2021/2022 clôturés au 31.07.2022.

La subvention de la fondation fribourgeoise (augmentée en 2020/2021 à la suite de l'adoption de la réforme fiscale des entreprises votée le 30 juin 2019 qui alloue désormais des montants nettement plus importants à la formation professionnelle) a été séparée des autres subventions, afin de mettre en évidence le montant qui a été rétrocédé aux entreprises. Ce montant a ensuite été ajouté au fonds ACPC 2024 selon la décision de notre Assemblée générale 2021.

Les comptes 2021/2022 ont comptabilisé un bénéfice de CHF 7'327.45

Le capital propre au 31.07.2022 se chiffrait à CHF 231'870.00 selon le détail suivant :

Capital CHF 8'870.00 Fonds aménagement atelier CHF 223'000.00

Les comptes de l'exercice ont été vérifiés par M. Gilles Piccand et Mme Corinne Schaller. M. Gilles Piccand donne lecture du rapport et demande à l'assemblée générale de ce jour d'accepter les comptes 2021/2022 tels qu'ils viennent d'être présentés, de donner décharge au comptable de l'UPCF, à la secrétaire-caissière, ainsi qu'au comité avec remerciements d'usage et de décharger de leur mandat les vérificateurs des comptes de l'exercice écoulé.

Suivant la recommandation des vérificateurs, l'assemblée accepte, à l'unanimité, les comptes 2021/2022 et donne décharge aux organes.

5. **Budget 2022/2023**

Madame Simonet présente et commente également le budget 2022/2023.

Le budget 2021/2022 prévoit une perte de CHF 937.50.

« Au niveau du budget, l'élément majeur se situe au niveau des produits. Vous constaterez que nous bénéficions toujours d'une subvention plus que doublée de la fondation fribourgeoise. Il s'agit en effet de l'impact de la réforme fiscale des entreprises votée le 30 juin 2019 qui alloue désormais des montants nettement plus importants à la formation professionnelle. L'Assemblée générale du 9 septembre 2021 avait décidé de ne pas baisser les prix des cours interentreprises et avait validé l'octroi d'une délégation de compétence au comité afin d'allouer les subventions supplémentaires dans le cadre du futur déménagement des cours CIE à Villaz-St-Pierre pour la rentrée 2024. Dans ce sens, vous retrouvez une allocation budgétée à CHF 68'000.00 au « fond ACPC 2024 » qui permettra à notre association de déménager sans contraintes financières. Ce budget se base sur les éléments connus à ce jour, en prenant en compte une baisse du nombre d'apprentis, ainsi qu'une augmentation des salaires de nos moniteurs CIE (légère augmentation accordée à partir du 1er janvier 2023 en raison de l'inflation). A la demande de l'association R-Suisse, nos moniteurs dispensent deux cours interentreprises (1ère année et 3ème année) à des classes d'apprenti-e-s recycleurs. Dans le compte de produits « Cours interentreprises Recycleurs », il est budgété le montant qui sera facturé durant l'année 2022-2023. Le compte de charges « Cours interentreprises Recycleurs » contient toutes les dépenses en lien avec ces CIE. Le contrat de mandat avec l'association des recycleurs est convenu de manière à ce que notre association ne subisse pas de pertes par l'organisation de ces cours. Ce budget 2022/2023 présente ainsi une perte de CHF 937.50 au 31.07.2022, tenant compte de l'attribution d'un montant de CHF 68'000.00 au « fonds ACPC 2024 ».

6. Electrion statuaires

6.1 Election au comité

Monsieur Guillaume Schnetzler informe que M. Stéphane Clerc est entré au comité en 2017 et a été réélu en 2020. Il se met à disposition pour une réélection.

Un poste au sein du comité est à pourvoir. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le président, Stéphane Clerc, ou auprès du secrétariat.

/ Stéphane Clerc.

Le comité se compose donc désormais de la manière suivante :

- M. Guillaume Schnetzler (réélection 2024)
- M. Alexandre Reynaud (réélection 2024)
- M. Dominique Pirrello (réélection 2024)
- M. Cyril Zosso (réélection en 2025)
- M. Stéphane Clerc, Président (Fin du mandat 2026)

6.2 Election des vérificateurs des comptes

M. Gilles Piccand a terminé son mandat. Madame Corinne Schaller, élue 2^{ème} vérificatrice lors de l'assemblée générale 2022, devient première vérificatrice. L'assemblée doit nommer un vérificateur suppléant pour l'exercice 2022/2023.

Monsieur Patrick Javet est nommé comme 2^{ème} vérificateur et David Awais est nommé comme vérificateur suppléant. Les deux personnes sont élues à l'unanimité de l'assemblée générale.

Vérificateurs pour l'exercice 2022/2023 :

Mme Corine Schaller1ère vérificatriceM. Patrick Javet2ème vérificateurM. David Awaisvérificateur suppléant

7. Divers

Étant donné que la parole n'est plus demandée, le président clôt l'assemblée à 17h20. L'assemblée générale de l'association Metaltec Fribourg suit celle des CIE.

Annelathen Jum

Association des cours interentreprises de Metaltec Fribourg

Laura Simonet Anne-Catherine Schuwey
Secrétaire patronale Assistante administrative

Fribourg, le 4 mai 2023